



## **PROCES VERBAL**

### **CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE DU**

**Mardi 23 Octobre 2018**

#### **Présents**

Membres du Conseil de l'Ecole Doctorale

Monsieur Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA

Monsieur Philippe NELIDOFF

Monsieur Arnaud DE BISSY

Monsieur Marc NICOD

Monsieur Mathieu POUMAREDE

Monsieur Grégory KALFLECHE

Monsieur Vincent DUSSARD

Madame Marion IRUELA

Madame Camille CUBAYNES

Madame Virginie MANGION

Monsieur Maxime MALDENT

#### **Excusés**

Les membres absents

**Ordre du jour :**

- Approbation du PV du Conseil de l'Ecole Doctorale du 25 Juin 2018
- Validation Compléments d'études et Contrats doctoraux
- Présentation du projet de Diplôme universitaire de l'E2DSP
- Discussion autour d'un contrat doctoral à l'international
- Informations Diverses.

La séance est ouverte à 17h.

Monsieur le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA remercie tous les membres présents.

Présentation de l'ordre du jour.

**Approbation du PV du Conseil de l'Ecole Doctorale du  
25 Juin 2018**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil de l'Ecole Doctorale.

**Validation Compléments d'études et Contrats doctoraux**

Les membres du Conseil de l'Ecole Doctorale valide à l'unanimité les compléments d'étude suivants :

Monsieur Alseny TRAORE  
Monsieur Mohammed BOUARFA  
Monsieur Léo GARCIA

Le conseil de l'Ecole Doctorale émet un avis favorable à l'inscription en doctorat de Monsieur Rachid KFOURY sous la direction de Madame Hiam MOUANNES.

Le directeur de l'Ecole Doctorale présente les chiffres clés des auditions des contrats doctoraux. Il montre notamment un équilibre entre les laboratoires sur l'obtention d'un contrat doctoral.

Le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA évoque également l'autorégulation des Master 2 avec un plus grand équilibre entre une note de stage et un mémoire de recherche dans le but d'obtenir davantage de candidats en contrat doctoral.

Les membres du Conseil échange sur la meilleure attitude à avoir pour une harmonie entre les Masters dans le respect de la diversité d'inscription aux contrats doctoraux.

A la demande du professeur Matthieu POUMAREDE une discussion est engagée sur une éventuelle évolution de la date des auditions en vue de l'attribution des contrats doctoraux ?

A la suite d'explications données par le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA et du professeur KALFLECHE, il est apparu que l'audition le lundi de la troisième semaine de septembre est un bon compromis entre le début des contrats au mois d'Octobre et la fin des auditions des Masters 2. Ce choix garantit aussi l'intérêt de doctorants contractuels concernant le bénéfice des droits sociaux attachés à leur contrat.

Quant aux Master 2 en double diplôme avec une université étrangères, cette date du lundi de la troisième semaine de septembre est connue suffisamment à l'avance. L'Ecole européenne de droit s'est engagée à informer les partenaires d'UT1 pour respecter cette date.

### **Présentation du projet de Diplôme universitaire de l'E2DSP**

Le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA présente un projet de maquette du Diplôme Universitaire. Il évoque notamment la diversité des cours et des formations. Plusieurs membres du Conseil de l'Ecole doctorale certains membres invités ont émis de nombreuses réserves au principe même de la création d'un diplôme universitaire notamment pour faire payer des droits d'inscription aux doctorants. Les représentants des doctorants ont abondé dans le même sens et ont fait valoir l'égalité des chances et le refus de la

sélection par l'argent. Le professeur KALFLECHE a rappelé que le président Bruno SIRE avait promis dans sa réponse au rapport d'évaluation de l'AERES l'affectation de 120 heures à l'Ecole doctorale pour construire une formation propre conformément à la réglementation.

Le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA prend acte des questionnements et va continuer de travailler pour arriver à la création d'une formation dans le respect de la réglementation.

### **Discussion autour d'un contrat doctoral à l'international**

Le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA a présenté une sollicitation de l'Université de Milan pour une participation de l'E2DSP à un projet de doctorat international.

Sur le principe le Conseil est favorable à une exploration sachant que la durée de thèse de 3 ans et le financement du doctorant constituent un obstacle en l'état actuel.

### **Informations diverses**

Le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA expose les difficultés de 2 doctorants avec leurs directeurs de thèse. L'un souhaite soutenir sa thèse mais n'arrive pas à joindre sa directrice de thèse en raison de l'état de santé de celle-ci, l'autre conteste le refus de son directeur de permettre la constitution d'un jury en vue de la soutenance.

Le Conseil de l'Ecole doctorale considère qu'il appartient au directeur de thèse de donner le feu vert pour la constitution d'un jury de thèse. Le Conseil de l'Ecole doctorale ne peut se substituer à lui.

La séance est levée à 18h30.